

Présentation du Portrait de territoire

Le **Portrait de territoire** met à disposition un ensemble de données statistiques décrivant les différents aspects démographiques, sociaux et économiques d'un territoire « à façon » et significatif en terme de population : au moins 2000 habitants.

Ces données sont mises à disposition sous forme d'un document de 38 pages regroupant des tableaux et graphiques (20 pages) et des cartes (18 pages).

En général, les données se rapportant à un territoire sont confrontées aux données équivalentes d'un territoire de référence, en règle générale une zone englobante, département, région ou France métropolitaine.

Pour un territoire, la disponibilité des données dépend essentiellement de sa population, comptabilisée au recensement de la population de 2006 (population municipale), elle dépend aussi de la source d'information exploitée. Ainsi la diffusion des données statistiques de certaines sources est soumise au respect des règles sur le secret statistique.

La cartographie proposée prend en compte les règles de sémiologie figurant dans nos publications :

- Les cartes dites « choroplètes » ou cartes en « classes » sont discrétisées sur le territoire choisi. Les limites des classes sont ensuite reportées sur les communes les plus proches, afin de replacer le territoire étudié dans son contexte géographique,

- Les cartes de population en nombre sont représentées par des ronds dont la superficie est proportionnelle à la valeur représentée. Dans ce cas également la cartographie est replacée dans son proche contexte, mais la taille des ronds proportionnels est calée sur le territoire étudié.

- Dans le cas de données statistique issues des sondages, pour mesurer l'imprécision des résultats affichées, la valeur absolue de la variable discrétisée est rajoutée, sous forme de ronds proportionnels, sur les analyses en classes.

- Les données bilocalisées donnent lieu à des représentations spécifiques.

Thèmes du dossier thématique

1 - Territoire
2 - Evolution et structure de la population
3 - Famille -Situation matrimoniale
4 - Emploi - Population active
5 - Formes et conditions d'emploi
6 - Chômage
7 - Salaires et revenus d'activité
8 - Revenus et niveaux de vie
9 - Logement
10 - Diplômes -Formation
11 - Démographie des entreprises
12 - Caractéristiques des entreprises et des établissements
13 - Exploitations agricoles
14 - Tourisme

Remarque : Quelques petites différences peuvent être constatées avec les données disponibles sur internet pour le recensement de la population 2006. Ceci est dû aux arrondis qui découlent de la nouvelle méthode de calcul.

Territoire

Description	Ce thème permet de replacer le territoire dans son contexte géographique et économique
Source(s) utilisée(s)	La page résumé statistique fait appel à toutes les sources utilisées dans les autres pages. La page « Territoires vécus » exploite, en outre, la source Inventaire communal 1998 réalisée par l'Insee en partenariat avec le Service central des enquêtes et études Statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture.
Pôle urbain	Unités urbaines (agglomérations) comptant au moins 5 000 emplois.
Communes périurbaines	Communes (ou unités urbaines) dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'unité urbaine
Communes multipolarisées	Communes ou unités urbaines dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec aucune d'entre elles
Pôle d'emploi de l'espace rural	Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant de 1 000 à 1 500 emplois
Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural	Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural
Autres communes de l'espace à dominante rural	Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural
Pôle de services intermédiaires	Communes possédant les 16 équipements de la gamme intermédiaire des commerces services financiers et locaux, services de santé privé.

Evolution et structure de la population

Description	Ce thème décrit l'évolution et la structure par âge et par sexe de la population de tous les territoires et la structure de la population selon les catégories socio-professionnelles
Source(s) utilisée(s)	Recensements de la population de 1968 à 2006 État civil
Âge	<p>L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance ; - l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire. <p>Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année, et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.</p> <p>Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.</p> <p><i>Remarque</i> <i>Pour assurer la comparabilité des données du recensement de la population de 1999 et du recensement de 2006, les âges présentés dans la fiche de chiffres clés sont exprimés en années révolues pour les deux recensements.</i></p>
Catégorie socioprofessionnelle	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »
Solde apparent des entrées-sorties	Le solde apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée.
Solde naturel	<p>Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et l'excédent naturel est alors négatif.</p> <p>Le taux d'excédent naturel pendant une période est le rapport de l'excédent naturel à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.</p>
Taux de natalité	Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes au cours d'une année à la population totale moyenne de l'année. Il peut être calculé sur une période de plusieurs années, sa valeur étant alors ramenée à une référence annuelle.

Taux de mortalité	Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès au cours d'une année à la population totale moyenne de l'année. Il peut être calculé sur une période de plusieurs années, sa valeur étant alors ramenée à une référence annuelle.
Taux de variation annuel moyen	Le taux de variation annuel de la population sans doubles comptes, en %, est calculé de la façon suivante : $Tvar \text{ de } n-1 \text{ à } n = \frac{Psdc \ n - Psdc \ n-1}{nban} * 100 \text{ si } Psdc \ n-1 > 0$ <p>où nban est l'intervalle intercensitaire soit :</p> <p>7,000 pour l'évolution entre les recensements de 1999 et 2006 9,010 pour l'évolution entre les recensements de 1990 et 1999 8,005 pour l'évolution entre les recensements de 1982 et 1990 Par convention si Psdc n-1=0 alors Tvar=0</p>
Taux de Variation annuel moyen dû au solde naturel	Il s'agit du taux de variation annuel (en %) expliqué par l'excédent naturel. Il se calcule suivant la formule suivante : Formule de calcul pour la période 99-06 : $TVAM06 = \frac{TVAR06 * (NAIS9906 - DECE9906)}{(POP06 - POP99)}$ si POP06-POP99 > 0, ou $TVAM06 = \frac{2 * (NAIS9906 - DECE9906) * 100}{7 * (POP06 + POP99)}$ si POP06-POP99 = 0 et POP99 > 0, ou TVAM06 = 0 si POP06 = POP99 = 0
Taux de Variation annuel moyen dû au solde apparent des entrées-sorties	Il s'agit du taux de variation annuel (en %) expliqué par le solde migratoire. Formule de calcul pour la période 99-06 : $TVAS06 = \frac{TVAR06 * ((POP06 - POP99) - (NAIS9906 - DECE9906))}{(POP06 - POP99)}$
Lieu de résidence 5 ans auparavant	Il s'agit, pour les personnes âgées de 5 ans ou plus, du lieu de résidence 5 ans avant l'enquête de recensement. Peuvent notamment être distinguées, parmi les personnes âgées de 5 ans ou plus, celles qui habitaient : - dans le même logement, - dans un autre logement de la même commune, - dans une autre commune. Par convention, on considère que les personnes sans abris, les marinières, les personnes vivant en habitation mobile et les personnes détenues avaient pour lieu de résidence 5 ans auparavant un autre logement de la commune au sein de laquelle elles sont comptabilisées.

Famille - Situation matrimoniale

Description	Structure des ménages et des familles selon le nombre de personnes, le nombre d'enfants l'âge ou la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence.
Sources utilisées	Recensements de la population 1999 et 2006, exploitations complémentaires lieu de résidence
Âge	<p>L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance ; - l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire. <p>Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année, et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.</p> <p>Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.</p> <p><i>Remarque</i> <i>Pour assurer la comparabilité des données du recensement de la population de 1999 et du recensement de 2006, les âges présentés dans la fiche de chiffres clés sont exprimés en années révolues pour les deux recensements.</i></p>
Catégorie socioprofessionnelle	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »
Famille	<p>Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un couple (formé de deux personnes de sexe différent), marié ou non, avec le cas échéant leurs enfants appartenant au même ménage, - soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). <p>Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage (voir définition de l'enfant d'une famille).</p> <p>Un ménage peut comprendre une ou plusieurs familles.</p> <p>Au sein d'un ménage, un individu peut soit appartenir à une seule famille, soit n'appartenir à aucune famille.</p>
Famille monoparentale	Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

<p>Ménage</p>	<p>Un ménage (ou encore "ménage ordinaire"), au sens de l'enquête de recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.</p> <p>Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris et les personnes vivant en communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.</p> <p><i>Remarque</i> <i>A partir du recensement de la population de 2006, les élèves majeurs vivant en internat, ainsi que les militaires vivant en caserne sans leur famille, sont considérés comme vivant hors ménage, alors qu'ils étaient rattachés au ménage de leur famille dans les précédents recensements de la population.</i></p>
<p>Personne de référence du ménage</p>	<p>Dans l'exploitation principale du recensement, la personne de référence du ménage est déterminée automatiquement à l'aide d'une règle qui ne prend en compte que les trois personnes les plus âgées du ménage (classées par ordre décroissant) et considère leurs relations potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence. - si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée. - si le ménage compte trois 3 personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée. <p>L'exploitation complémentaire permet de connaître les liens familiaux au sein des ménages et d'identifier plus précisément la personne de référence. La règle de détermination de la personne de référence du ménage est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si le ménage comprend plusieurs familles dont au moins une contenant un couple, la personne de référence est, parmi les hommes de ces couples, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ; - sinon, et si le ménage comprend au moins une famille monoparentale (et aucune famille contenant un couple), alors la personne de référence est, parmi les parents des familles monoparentales, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé. - enfin, si le ménage ne comprend aucune famille, la personne de référence est, parmi les personnes du ménage, la personne active la plus âgée ou, à défaut la personne la plus âgée.
<p>Enfant d'une famille</p>	<p>Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage (avec lesquels elle constituerait alors une famille en tant qu'adulte). L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté, ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent.</p> <p>Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. Un petit-fils ou une petite-fille n'est pas considéré comme "enfant d'une famille".</p> <p>Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.</p>

Etat matrimonial	Le concept d'état matrimonial légal désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e). Dans les enquêtes de recensement, l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré, et peut donc toutefois différer de leur situation légale. L'union libre ou la conclusion d'un Pacs ne constitue pas un état matrimonial légal.
-------------------------	---

Emploi – Population active

Description	Structure de la population active qui travaille ou qui habite sur le territoire choisi. Ce territoire est le lieu de travail des personnes actives ayant un emploi et il est le lieu de résidence de la population active (ayant un emploi ou au chômage) qui habite sur ce territoire.
Âge	<p>L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance ; - l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire. <p>Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année, et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.</p> <p>Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.</p> <p><i>Remarque</i> <i>Pour assurer la comparabilité des données du recensement de la population de 1999 et du recensement de 2006, les âges présentés dans la fiche de chiffres clés sont exprimés en années révolues pour les deux recensements.</i></p>
Actifs ayant un emploi (population active occupée)	<p>La population active ayant un emploi (ou population active occupée) comprend, au sens du recensement de la population, les actifs ayant un emploi, c'est-à-dire les personnes qui déclarent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; - aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ; - être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité mais occupant un emploi. <p><i>Remarque</i> <i>Depuis 2004, les nouveaux questionnaires des enquêtes de recensement permettent d'inclure dans la population active des personnes qui ont un emploi mais sont aussi par ailleurs étudiants ou retraités. Cet élément doit être gardé en mémoire pour interpréter les comparaisons avec le recensement de 1999 sur la population active ayant un emploi.</i></p>
Chômeur au sens du recensement	<p>Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée « chômeur » (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.</p> <p>La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et de l'ANPE.</p>
Catégorie socioprofessionnelle	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »

Emploi au sens du recensement de la population	<p>Les personnes employées au sens du recensement de la population, sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit au lieu de travail, soit au lieu de résidence.</p> <p>Dans les données relatives aux emplois au lieu de travail, les emplois occupés par des personnes exerçant des professions les amenant à se déplacer fréquemment (chauffeur-routier, chauffeur de taxi, VRP, commerçant ambulancier, marin pêcheur) sont affectés par convention au lieu de résidence de la personne.</p>
Nomenclature économique de synthèse (NES)	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »
Population active	<p>La population active comprend l'ensemble des personnes actives. Elle regroupe la population active ayant un emploi et les chômeurs.</p> <p>Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées chômeurs, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.</p> <p><i>Remarque</i> <i>Par convention, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient une catégorie à part de la population active. En outre, depuis 2004, les nouveaux questionnaires des enquêtes de recensement permettent d'inclure dans la population active des personnes qui ont un emploi mais sont aussi par ailleurs étudiants ou retraités.</i> <i>Ces éléments doivent être gardés en mémoire pour interpréter les comparaisons avec le recensement de 1999 sur la population active.</i></p>
Secteur d'activité	<p>Un secteur d'activité regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale. Cette activité principale est appréciée au regard de la nomenclature économique de synthèse (NES). La NES, adoptée par l'Insee en 1994, est une double nomenclature nationale - d'activités économiques et de produits - agrégée, pertinente pour l'analyse économique. Les regroupements constitués sont un dénominateur commun pour la présentation des statistiques économiques agrégées, valable pour tous les domaines : ils visent à refléter, autant que possible, le comportement d'agents confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NACE (nomenclature des activités dans la Communauté européenne) et de la NAF (nomenclature d'activités française) font intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou l'organisation en filières de production. La NES comprend trois niveaux comportant respectivement 16, 36 et 114 positions.</p>
Taux d'activité	Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante. Il peut être calculé pour une classe d'individus (femmes de 25 à 29 ans par exemple).
Taux de chômage	Le taux de chômage d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe et le nombre d'actifs de la classe (actifs ayant un emploi et chômeurs).
Taux d'emploi	Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Type d'activité	<p>Le type d'activité répartit la population entre personnes actives (professionnellement) et personnes inactives. Parmi les actifs, on distingue ceux qui ont un emploi (y compris les personnes en apprentissage ou en stage rémunéré), aussi appelés actifs occupés, des chômeurs. Parmi les inactifs, on peut notamment distinguer les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités ou préretraités, les femmes ou hommes au foyer.</p> <p><i>Remarque</i></p> <p><i>Par convention, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, faisaient partie des actifs. En outre, depuis 2004, les nouveaux questionnaires des enquêtes de recensement permettent de mieux identifier comme actifs des personnes qui ont un emploi mais sont aussi par ailleurs étudiants ou retraités. Ces éléments doivent être gardés en mémoire pour interpréter les comparaisons avec le recensement de 1999 portant sur la répartition de la population selon le type d'activité.</i></p>
------------------------	--

Formes et conditions d'emploi

Description	Sous le thème Formes et conditions d'emploi, sont présentées des données sur différentes formes d'emploi (salariés, non salariés, type de contrats,...) ainsi que des données sur les déplacements domicile - travail .
Sources utilisées	Recensements de la population 1999 et 2006, exploitations principales lieu de résidence
Déplacements domicile - travail	<p>Déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail.</p> <p>Pour la métropole, on répartit les actifs ayant un emploi selon qu'ils résident et travaillent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le même commune - dans deux communes différentes : <ul style="list-style-type: none"> de la même unité urbaine de la même zone d'emploi du même département de la même région autre que ci dessus <p>Les découpages géographiques particuliers que constituent les unités urbaines et les zones d'emploi ne sont pas emboîtés et ne sont pas toujours entièrement compris dans un seul département. Ainsi la commune de lieu de travail peut être dans un autre département, tout en étant dans la même unité urbaine.</p> <p>Certaines personnes exerçant des professions particulières telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulancier" ou "marin-pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail, sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.</p>
Condition d'emploi	<p>Les conditions d'emploi des personnes actives ayant un emploi sont présentées selon le statut de ces personnes.</p> <p>Elles correspondent, pour les salariés, au type de contrat ou d'emploi. Au sein des salariés, on distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les apprentis sous contrat, - les personnes placées par une agence d'intérim, - les emplois aidés (contrat emploi solidarité, emploi-jeune, contrat initiative emploi, contrat de qualification, ...), - les stagiaires rémunérés (stage d'insertion et de formation à l'emploi, ...), - les contrats à durée déterminée (y compris contrat court, saisonnier, ...), - les titulaires de la fonction Publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et les contrats (ou emplois) à durée indéterminée. <p>Au sein des non salariés, on distingue les indépendants, les employeurs et les aides familiaux.</p> <p><i>Remarque</i></p> <p><i>Le questionnaire de recensement a évolué depuis le recensement de population de 1999, en ce qui concerne la prise en compte des personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées. La forte baisse de l'effectif des aides familiaux est probablement amplifiée par ces changements méthodologiques.</i></p>

Statut professionnel	<p>La notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi. Elle permet de distinguer les salariés des non-salariés. Les salariés regroupent les salariés du secteur privé, ceux de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière), et ceux des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale. Les non-salariés comprennent les indépendants ou les personnes travaillant à leur compte, les chefs d'entreprise salariés ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées (le plus souvent ces dernières sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte : exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).</p> <p><i>Remarque</i> <i>Le questionnaire de recensement a évolué depuis le recensement de population de 1999, en ce qui concerne la prise en compte des personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées. La forte baisse de l'effectif de cette catégorie est probablement amplifiée par ces changements méthodologiques.</i></p>
Emploi	<p>Les personnes employées au sens du recensement de la population, sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit au lieu de travail, soit au lieu de résidence.</p> <p>Dans les données relatives aux emplois au lieu de travail, les emplois occupés par des personnes exerçant des professions les amenant à se déplacer fréquemment (chauffeur-routier, chauffeur de taxi, VRP, commerçant ambulancier, marin pêcheur) sont affectés par convention au lieu de résidence de la personne.</p>
Population active ayant un emploi	<p>La population active ayant un emploi (ou population active occupée) comprend, au sens du recensement de la population, les actifs ayant un emploi, c'est-à-dire les personnes qui déclarent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; - aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ; - être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité mais occupant un emploi. <p><i>Remarque</i> <i>Depuis 2004, les nouveaux questionnaires des enquêtes de recensement permettent d'inclure dans la population active des personnes qui ont un emploi mais sont aussi par ailleurs étudiants ou retraités. Cet élément doit être gardé en mémoire pour interpréter les comparaisons avec le recensement de 1999 sur la population active ayant un emploi.</i></p>
Âge	<p>L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance ; - l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire. <p>Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.</p> <p><i>Remarque</i> <i>Pour assurer la comparabilité des données du recensement de la population de 1999 et du recensement de 2006, les âges présentés dans la fiche de chiffres clés sont exprimés en années révolues pour les deux recensements.</i></p>

Chômage

Description	Ce thème décrit l'évolution des indicateurs du chômage et les caractéristiques des demandeurs d'emploi.
Sources utilisées	Statistiques du marché du travail Enquête emploi Recensement de la population 2006, exploitation principale
ANPE	Créée en 1967, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a pour missions d'assister les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, d'aider les employeurs pour l'embauche et le reclassement de leurs salariés, de participer à la mise en œuvre d'actions favorisant la mobilité géographique et professionnelle et l'adaptation aux emplois et de mettre en place les aides publiques destinées à faciliter l'embauche et le reclassement des salariés. La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail des relations sociales et de la solidarité produit des informations sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.
Chômeur (au sens du BIT)	En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : - être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; - être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; - chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement. Remarque : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à l'ANPE (et inversement).
Demandeur d'emploi de longue durée	Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an.
Demandeur d'emploi en fin de mois	Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.
Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, hors activité réduite	Ces personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein

Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 2, hors activité réduite	Ces personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel
Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 3, hors activité réduite	Ces personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'un emploi à durée déterminée
Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, 2 ou 3, hors activité réduite	Ces personnes sont dans une situation de chômage proche de celle donnée par le Bureau international du travail (BIT)
Enquête emploi	Réalisée par l'Insee, depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis à vis du travail. Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages, est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.
Estimations d'emploi	Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir à une date donnée, une photographie exhaustive de l'emploi cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclatures d'activité. Elles constituent la synthèse de plusieurs sources statistiques : enquêtes auprès des ménages, sources administratives auprès des entreprises.
Taux de chômage au sens du recensement	Le taux de chômage d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe et le nombre d'actifs de la classe (actifs ayant un emploi et chômeurs). Remarque : le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.
Taux de chômage au sens du BIT	Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Salaires et revenus d'activité

Description	<p>Les données proviennent des déclarations annuelles de données sociales (DADS, cf. § Sources utilisées dans le dossier thématique). Elles concernent les salariés du secteur privé et semi public qui résident dans la zone étudiée, à l'exception des salariés des collectivités territoriales, du secteur agricole, des services domestiques et des activités extra-territoriales.</p> <p>Les chefs d'entreprise, les apprentis-stagiaires, les emplois aidés, les salariés dont le nombre d'heures travaillées est nul et les postes non annexes (postes dont le volume de travail associé est « insuffisant ») sont exclus du champ étudié.</p>
Sources utilisées	Déclaration annuelle de données sociales (DADS), Fichier poste au lieu de résidence
Restrictions de diffusion	Application des règles du secret statistique.
Salaire net horaire moyen	<p>Résultat du quotient de la masse des salaires rapportée au nombre d'heures salariées.</p> <p>Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Calculé dans les secteurs privé et semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS, il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables).</p> <p>Le nombre d'heures salariées prend en compte les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à un établissement du fait du contrat de travail (congrés, période de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congés sans solde.</p>
Temps complet	Les postes à temps complet correspondent à des postes sur lesquels les personnes effectuent la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise.
Temps partiel	Les postes à temps partiel correspondent aux postes qui ne sont pas à temps complet.

Revenus et niveaux de vie

Description	Le revenus des ménages sont appréhendés à travers le montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
Sources utilisées	Les statistiques des impôts et revenus des foyers fiscaux portent sur les foyers fiscaux (un foyer fiscal correspond à une déclaration fiscale) et sont issues des déclarations d'impôt sur les revenus des personnes physiques à la Direction générale des Impôts (DGI).
Restrictions de diffusion	Application des règles du secret statistique.
Foyer fiscal	Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.
Impôt sur le revenu	Pour les ménages, cet impôt comprend essentiellement l'impôt sur le revenu, la CSG et la CRDS. Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.
Revenu imposable	<p>Le revenu imposable comprend l'ensemble des revenus, bénéfiques et gains de toute sorte, perçus par le contribuable, ainsi que par les membres de son foyer fiscal quelle qu'en soit la source, française ou étrangère.</p> <p>C'est un revenu annuel net et global :</p> <ul style="list-style-type: none"> · le contribuable est imposable chaque année ; · les revenus perçus peuvent provenir d'une seule catégorie de revenus ou de plusieurs (revenus catégoriels) ; · les revenus sont diminués des dépenses effectuées en vue de l'acquisition ou de la conservation du revenu (la décote de 10% et l'abattement de 20% pour les salaires par exemple) ; · les revenus sont diminués des déficits générés au titre des impositions précédentes. <p>Hormis les plus-values à long terme qui sont taxées à un taux proportionnel d'imposition, les autres revenus sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu</p>

Logement

Description	<p>Le thème présente les caractéristiques du parc immobilier dans son ensemble et des résidences principales en particulier : ancienneté, destination, occupation, peuplement et mobilité résidentielle.</p> <p>Le nombre de logements peut différer de quelques unités selon l'exploitation du recensement dont il est issu.</p>
Sources utilisées	<p>Recensements de la population 1968 à 1990, dénombrements</p> <p>Recensements de la population de 1999 et 2006, exploitations principales</p>
Ménage	<p>Un ménage (ou encore « ménage ordinaire »), au sens de l'enquête de recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.</p> <p>Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris et les personnes vivant en communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.</p> <p><i>Remarque</i> <i>A partir du recensement de la population de 2006, les élèves majeurs vivant en internat, ainsi que les militaires vivant en caserne sans leur famille, sont considérés comme vivant hors ménage, alors qu'ils étaient rattachés au ménage de leur famille dans les précédents recensements de la population.</i></p>
Statut d'occupation	<p>Le statut d'occupation définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété, - le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage), - le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur...). <p><i>Remarque</i> <i>Les ménages usufruitiers de leur résidence principale (suite à une donation-partage ou une vente en viager par exemple) sont désormais considérés comme propriétaires. Ils étaient considérés comme logés gratuitement dans les recensements et enquêtes réalisés avant 2003.</i></p>

<p>Catégorie de logement</p>	<p>Les logements sont répartis en quatre catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages ; - les logements occasionnels : logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille) ; - les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques ; - les logements vacants : logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants <ul style="list-style-type: none"> . proposé à la vente, à la location ; . déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; . en attente de règlement de succession ; . conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; . gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste...). <p>La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.</p>
<p>Ancienneté d'emménagement</p>	<p>L'ancienneté est calculée à partir de l'année d'emménagement dans le logement. Pour les individus enquêtés en 2005 ayant déclaré avoir emménagé en 2005 l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2004 l'ancienneté d'emménagement est de 1 an, ...</p> <p>Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, l'année d'emménagement correspond à son année de naissance.</p>
<p>Type de logement</p>	<p>Le type de logement répartit les logements selon les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maisons, - appartements, - autres logements : logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes.
<p>Population des ménages</p>	<p>La population des ménages recouvre l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Elle ne comprend pas les personnes vivant dans des habitations mobiles, les mariniers et les sans-abris, ni les personnes vivant en communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...).</p> <p><i>Remarque</i></p> <p><i>A partir du recensement de la population de 2006, les élèves majeurs vivant en internat, ainsi que les militaires vivant en caserne sans leur famille, ne font plus partie de la population des ménages, car ils ne sont plus rattachés au ménage de leur famille comme lors des précédents recensements de la population. Les comparaisons temporelles sur la population des ménages doivent donc être effectuées avec précaution.</i></p>

Diplômes - Formation

Description	Sont présentés d'une part le taux de scolarisation par âge et son évolution et d'autre part la répartition de la population selon les diplômes obtenus.
Sources utilisées	Recensements de la population de 1999 et 2006, exploitations principales
Âge	<p>L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance ; - l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire. <p>Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année, et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.</p> <p>Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.</p> <p><i>Remarque</i> <i>Pour assurer la comparabilité des données du recensement de la population de 1999 et du recensement de 2006, les âges présentés dans la fiche de chiffres clés sont exprimés en années révolues pour les deux recensements.</i></p>
Diplôme	<p>Les résultats du recensement font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder lors de la collecte des données. Les catégories de diplôme utilisées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun diplôme : <ul style="list-style-type: none"> . Pas de scolarité . Scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège . Scolarité au-delà du collège <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'études primaires (CEP) - BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges - CAP, BEP : <ul style="list-style-type: none"> . CAP, brevet de compagnon . BEP <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat, brevet professionnel : . Baccalauréat général, brevet supérieur . Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, brevet d'enseignement agricole (BEA), brevet d'enseignement commercial (BEC), brevet d'enseignement industriel (BEI), brevet d'enseignement hôtelier (BEH), capacité en droit <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de 1^{er} cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier(ère) - Diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat, ...
Taux de scolarisation	Le taux de scolarisation pour un groupe d'âges donné est le rapport entre le nombre d'individus de ce groupe d'âges qui sont scolarisés et le nombre total d'individus de ce groupe d'âges.

Population scolarisée	<p>Est scolarisé tout individu inscrit, au moment de la collecte du recensement, dans un établissement d'enseignement (y compris apprentissage) pour l'année scolaire en cours.</p> <p><i>Remarque :</i> <i>En 2006, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat sont comptés au lieu où est situé l'internat ; les élèves mineurs vivant en internat sont comptés au lieu de résidence de leurs parents, et non au lieu où est situé l'internat. En 1999, tous les élèves vivant en internat étaient comptés au lieu de résidence de leurs parents, ce qui induit une différence de traitement pour la localisation des individus majeurs vivant en internat, entre le recensement de 1999 et celui de 2006. La qualité des comparaisons entre 1999 et 2006 peut en être affectée.</i></p>
----------------------------------	--

Démographie des entreprises

Description	Sont présentées les caractéristiques et l'évolution des créations d'entreprises et d'établissements.
Sources utilisées	Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)
Champ ICS	L'appellation champ ICS désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ, utilisé par exemple dans les études sur la démographie des entreprises et des établissements, ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.
Création d'entreprise	<p>La statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire SIRENE. Les créations d'entreprise sont classées en trois catégories, créations pures, créations par reprise, et réactivation.</p> <p>Toute entreprise personne morale ou personne physique n'ayant pas eu antérieurement d'activité non salariée est inscrite au répertoire lors de sa déclaration de démarrage d'activité et reçoit alors un numéro d'identification. Elle est comptabilisée dans la statistique de créations, à partir de sa date de début d'activité économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> en création pure si l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une autre entreprise. On parle aussi de création "ex nihilo" ; en création par reprise dans les cas contraires (reprise de tout ou partie des moyens de production d'une autre entreprise, rachat d'un fonds de commerce, etc.). <p>Une personne physique, ayant eu par le passé une activité non salariée quelle qu'elle soit et reprenant une activité non salariée, retrouve le numéro d'identification qui lui avait été précédemment attribué. L'opération est alors comptabilisée, dans tous les cas, en création par réactivation.</p>

Création d'établissement	<p>La création d'établissement est prise dans un sens non restrictif d'établissement nouvellement actif. Elle intègre tous les mouvements économiques qui permettent d'accroître les moyens de production en les créant, les réactivant ou les activant économiquement, mais aussi en les maintenant en exploitation grâce à un changement d'exploitant.</p> <p>On distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création pure ou ex-nihilo qui correspond à la création d'un établissement économiquement actif jusqu'alors inexistant, ayant pour conséquence l'exploitation de nouveaux moyens de production ; - la création par reprise d'un établissement dans le cas où une entreprise reprend totalement ou partiellement l'activité d'un établissement économique d'une autre entreprise ; - la réactivation dans le cas où un établissement d'une personne physique qui avait cessé son activité redevient économiquement actif ; - l'activation économique dans le cas d'un établissement qui n'exploitait pas les moyens de production et se met à les exploiter.
Entreprise	<p>L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ; - l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ; - l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL). - l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL). <p>L'entreprise est localisée à l'adresse de son siège social. L'entreprise est localisée à l'adresse de son siège social.</p>
Établissement	<p>L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.</p> <p>Remarque : la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises</p>
Nomenclature économique de synthèse (NES)	<p>cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »</p>
Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)	<p>Le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon.</p> <p>Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.</p>

Secteur d'activité	Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée, cf. incertitude). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.
---------------------------	---

Caractéristiques des entreprises et des établissements

Description	Ce thème décrit la structure selon l'activité ou selon la taille en effectif salarié des établissements actifs du territoire choisi à partir des données du système d'information CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif).
Source utilisée	CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)
Restrictions de diffusion	Application des règles du secret statistique. L'agriculture, la défense et l'intérim sont des activités exclues du champ.
CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)	C'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - des DADS (Déclarations annuelles de données sociales) ; - des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales) ; - et des fichiers de paye de la fonction publique d'état. Remarque : les données relatives à une année concernent des entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'ils soient employeurs ou non.
Entreprise	L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue : <ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ; - l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL). L'entreprise est localisée à l'adresse de son établissement siège.
Établissement	L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Remarque : la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises
Établissement siège	Lorsqu'une entreprise n'exerce pas son activité dans un seul établissement, l'un d'entre eux a le statut d'établissement principal (entreprise individuelle) ou de siège social (société).
Nomenclature économique de synthèse (NES)	cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »

Secteur d'activité	Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée, cf. incertitude). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.
---------------------------	---

Exploitations agricoles

Description	<p>Les chiffres clés concernent la main d'œuvre, les surfaces agricoles, les productions des exploitations agricoles.</p> <p>Les questionnaires du recensement de l'agriculture présentent des différences pour décrire les spécificités agricoles de la métropole et des départements d'outre mer. De ce fait, les tableaux et graphiques ne sont pas tous les mêmes. Ces différences ne permettent pas d'éditer de statistiques par thème sur les exploitations agricoles au niveau France entière.</p>
Sources utilisées	Agreste, Recensements agricoles de 1988 et 2000 en métropole
Restrictions de diffusion	Application des règles du secret statistique.
Chef d'exploitation agricole et coexploitant	Le chef d'exploitation est la personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation. Dans le cas d'une forme sociétaire, où plusieurs personnes peuvent remplir cette fonction, on retient celle qui assure la plus grande part de responsabilité, les autres étant définies comme coexploitants.
Exploitation agricole	<p>Dans le recensement agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produire des produits agricoles ; - avoir une gestion courante indépendante ; - atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux. <p>Ce seuil a été défini de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une superficie agricole utilisée au moins égale à un hectare ; - ou une superficie en cultures spécialisées au moins égale à 20 ares ; - ou une activité suffisante de production agricole, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume de production. <p>Remarque : le champ ainsi couvert par le recensement agricole est différent de celui des cotisants à la Mutualité sociale agricole et ne coïncide pas avec celui du répertoire d'entreprises SIRENE.</p>
Exploitation professionnelle	Donnée du recensement agricole de métropole. Exploitation qui emploie 0,75 unité de travail annuel et dont la marge brute standard est égale ou supérieure à 12 hectares équivalent blé (ou à 8 unités de dimensions européenne)..
Exploitations en faire valoir direct	Donnée du recensement agricole des DOM. Ce sont des exploitations pour lesquelles le responsable économique et financier (personne physique ou morale pour le compte de laquelle l'exploitation est mise en valeur) ou les associés sont propriétaires. Pour la Guyane, elles comprennent les exploitations en « occupation sans titre » ou en « droits de communauté d'habitants ».

<p>Orientation technico-économique des exploitations agricoles</p>	<p>Afin de comparer des productions agricoles de nature différente, on traduit chacune d'elles en une unité commune à l'aide de coefficients de marge brute standard (MBS), qui représentent la différence entre la valeur standard de la production et les coûts spécifiques associés à cette production.</p> <p>Chaque coefficient se rapporte à un hectare de culture ou à une tête de cheptel. On calcule la marge brute standard des différentes productions, ainsi que la marge brute totale de l'exploitation.</p> <p>La part relative des MBS des différentes productions dans la MBS totale permet de classer chaque exploitation dans une orientation technico-économique des exploitations (OTEX) en fonction de sa spécialisation. La part relative des MBS des différentes productions dans la MBS totale permet de classer chaque exploitation dans une orientation technico-économique des exploitations (OTEX) en fonction de sa spécialisation.</p> <p>L'OTEX est une classification européenne. L'OTEX est une classification européenne.</p>
<p>Superficie agricole utilisée</p>	<p>La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers ...).</p>
<p>Unité de travail annuel (UTA)</p>	<p>L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.</p> <p>On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées.</p> <p>On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.</p>

Tourisme

Description	Ce thème décrit le confort ou l'ancienneté des hébergements touristiques : hôtels, campings, résidences secondaires.
Sources utilisées	Enquêtes hébergements touristiques Recensement de la population de 1999
Hôtellerie homologuée	Les hôtels sont classés ou homologués tourisme par arrêté préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en six catégories, de 0 à 4 étoiles luxe ; les conditions requises pour ce classement portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel.
Hôtellerie de plein air (camping)	Les campings-caravanings sont homologués par arrêté préfectoral. Ils sont classés de 1 à 4 étoiles, mention "loisir" ou "tourisme", dès lors qu'ils comportent un emplacement loué au passage. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées. Remarque : un emplacement de passage est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.
Résidence secondaire	Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Sources utilisées par les différents thèmes

ANPE (Agence Nationale pour l'Emploi)

Il s'agit de l'exploitation des données administratives relatives aux offres et demandes d'emploi déposées à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Les demandes d'emploi comptabilisent les demandeurs d'emploi, classés par catégorie selon la nature de l'emploi qu'ils recherchent et leur disponibilité. La mise à disposition de ces données est mensuelle et trimestrielle.

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail des relations sociales et de la solidarité produit des informations sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)

CLAP fournit des données d'emploi salarié au lieu de travail, sur l'ensemble des entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année d'exercice, qu'ils soient employeurs ou non.

L'effectif au 31 décembre devrait être égal à la somme du nombre de postes du fichier détail. Mais en raison de déclarations regroupées sur un seul établissement (généralement au niveau de l'entreprise), des redressements sont opérés pour ventiler au mieux les effectifs, mais sont impossibles au niveau des postes.

DADS (Déclarations annuelles de données sociales)

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts.

Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 95 de la NAF) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF).

Le champ de la publication des résultats exclut en outre les apprentis, les stagiaires, les emplois aidés, les dirigeants salariés de leur entreprise ainsi que les agents des collectivités territoriales

DGI (Direction Générale des Impôts) - Statistiques sur les impôts et le revenu des foyers fiscaux

Il s'agit de l'exploitation des déclarations anonymisées relatives à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

Enquêtes hébergements touristiques

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie est réalisée mensuellement par l'Insee en partenariat avec la Direction du tourisme. Elle bénéficie dans la plupart des régions d'une extension d'échantillon financée par les partenaires locaux du tourisme. Elle couvre les hôtels classés et les hôtels de chaîne non classés.

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air est réalisée par l'Insee en partenariat avec la Direction du tourisme. Le champ de cette enquête est l'ensemble des campings classés de France métropolitaine possédant un emplacement de passage, quel que soit leur mode de gestion (y compris les campings municipaux, exclus du champ de l'enquête annuelle d'entreprises dans les services). Les campings ne possédant que des emplacements loués à l'année ne sont pas enquêtés. L'enquête, exhaustive, se déroule au cours de la saison d'été (mai à septembre).

Etat-civil

Depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil. Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé sur un registre spécial, selon des normes précises, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil.

Recensements agricoles

Il s'agit des recensements agricoles de 1988 et 2000 en métropole.

Recensements de la population

Ils ont fait l'objet :

- d'un **dénombrement** qui fournit un premier comptage par commune de la population et des logements ;
- d'une **exploitation principale** qui traite une partie des informations pour l'ensemble des questionnaires. Cette exhaustivité lui permet d'être significative à tous les échelons géographiques ;
- d'une **exploitation complémentaire** qui traite l'ensemble des informations (profession, modes de vie familiaux,...) selon un sondage au quart. Les résultats ne sont significatifs que sur des zones géographiques d'une certaine taille. La précision est d'autant plus forte que la population du territoire est importante.

La méthode du recensement est désormais fondée sur un système d'enquêtes annuelles permettant d'effectuer une rotation de l'ensemble des communes sur 5 ans. Les premiers résultats sont donc millésimés en 2006 (année médiane de la première série d'enquêtes).

Répertoire des entreprises et des établissements (REE - Sirène)

Les fichiers annuels de créations, issus du Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE/Sirène), couvrent la France métropolitaine et les DOM. Le champ ICS étudié se limite à l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services en excluant l'agriculture, les institutions financières et toute unité sans réalité économique. Les créations se produisent à l'occasion de différents événements qui concernent soit l'entreprise soit les moyens de production qui lui sont rattachés. Elles sont toujours associées à la création d'au moins un établissement économiquement actif.

Nomenclatures utilisées dans le dossier thématique

Nomenclature économique de synthèse (NES)

La nomenclature économique de synthèse (NES), adoptée par l'Insee en 1994, est une double nomenclature nationale - d'activités économiques et de produits - agrégée, pertinente pour l'analyse économique. Les regroupements constitués sont un dénominateur commun pour la présentation des statistiques économiques agrégées, valable pour tous les domaines : ils visent à refléter, autant que possible, le comportement d'agents confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NACE (nomenclature des activités dans la Communauté européenne) et de la NAF (nomenclature d'activités française) font intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou l'organisation en filières de production. La NES comprend trois niveaux comportant respectivement 16, 36 et 114 positions. Il est également possible de regrouper les activités en 5 postes.

Catégories socio-professionnelles

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la CSP (nomenclature de catégories socioprofessionnelles). Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes),
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes),
- les professions (486 postes).

La version utilisée (PCS-2003) est en vigueur depuis le 1er janvier 2003. Les premier et deuxième niveaux sont restés inchangés par rapport à la version en vigueur de 1982 à 2003.

La rénovation de 2003 a donc porté uniquement sur le troisième niveau qui comprenait 455 postes dans la version 1982. Elle a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

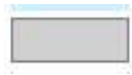
Il existe une version de la nomenclature des professions plus détaillée à l'usage des entreprises, dite PCS-ESE-2003.

Signes conventionnels utilisés

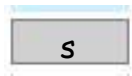
Dans les tableaux :

nd	Résultat non disponible
c	Résultat confidentiel par application des règles de secret statistique
///	Absence de résultat dû à la nature des choses

Sur les cartes :



Division par zéro



Secret statistique

Composition du Portrait de territoire avec cartes

Thème	Titre de la page	N° de la page
Territoire	Carte de situation	
	Composition de la zone (liste)	2
	Résumé statistique	3
	Carte des territoires vécus	4
Population	Evolution et structure de la population (page 1)	5
	Evolution et structure de la population (page 2)	6
	Famille-Situation matrimoniale (page 1)	7
	Famille-Situation matrimoniale (page 2)	8
	Evolution et structure de la population (cartes-page 1)	9
	Evolution et structure de la population (cartes-page 2)	10
	Evolution et structure de la population (cartes-page 3)	11
	Evolution et structure de la population (cartes-page 4)	12
	Famille-Situation matrimoniale (cartes)	13
Travail-emploi	Emploi-Population active (page 1)	14
	Emploi-Population active (page 2)	15
	Formes et conditions d'emploi	16
	Chômage	17
	Emploi-Population active (cartes-page 1)	18
	Emploi-Population active (cartes-page 2)	19
	Migrations domicile-travail (cartes)	20
	Chômage (cartes)	21
Revenus-salaires	Salaires et revenus d'activité	22
	Revenus et niveau de vie - IRPP	23
	Revenus et niveau de vie - IRPP (cartes)	24
Conditions de vie - société	Logements (page 1)	25
	Logements (page 2)	26
	Logements (cartes-page 1)	27
	Logements (cartes-page 2)	28
	Logements (cartes-page 3)	29
Enseignement - éducation	Diplômes-Formation	30
	Diplômes-Formation (cartes)	31
Entreprises	Démographie des entreprises (page 1)	32
	Démographie des entreprises (page 2)	33
	Caractéristiques des entreprises et des établissements	34
Agriculture	Exploitations agricoles	35
	Exploitations agricoles (cartes)	36
Services, transport, tourisme	Tourisme	37
	Tourisme (cartes)	38

Composition du Portrait de territoire sans cartes

Thème	Titre de la page	N° de la page
Territoire	Carte de situation	
	Composition de la zone (liste)	2
	Résumé statistique	3
Population	Evolution et structure de la population (page 1)	4
	Evolution et structure de la population (page 2)	5
	Famille - Situation matrimoniale (page 1)	6
	Famille - Situation matrimoniale (page 2)	7
Travail-emploi	Emploi - Population active (page 1)	8
	Emploi - Population active (page 2)	9
	Formes et conditions d'emploi	10
	Chômage	11
Revenus-salaires	Salaires et revenus d'activité	12
	Revenus et niveau de vie - IRPP	13
Conditions de vie - société	Logements (page 1)	14
	Logements (page 2)	15
Enseignement - éducation	Diplômes - Formation	16
Entreprises	Démographie des entreprises (page 1)	17
	Démographie des entreprises (page 2)	18
	Caractéristiques des entreprises et des établissements	19
Agriculture	Exploitations agricoles	20
Services, transport, tourisme	Tourisme	21